



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par la SOCIETE REGARDS DESIGN AUDIOVISUEL - 18-20, Rue du Capitaine Viguier - 87000 LIMOGES, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'effectuer les travaux préparatoires de la Fresque Historique à la Tour de Bridiers, du mercredi 26 juillet 2023 à 8 h 00 au mardi 8 août 2023 à 19 h 00.

CONSIDERANT que ces travaux préparatoires ne doivent pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'ils nécessitent la mise en place d'une réglementation de l'accès au site.

ARRETE

Article 1 : Les travaux préparatoires décrits dans la demande susvisée sont autorisés sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 2 : Le site de Bridiers sera fermé au public (sauf pendant les représentations de la Fresque), à compter du mercredi 26 juillet à 8 h 00 au mardi 8 août à 19 h 00.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

Article 5 : Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le onze juillet deux mille vingt-trois.

Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Société Regards Design Audiovisuel.

Pour le maire & les.....

Adjoint(s) empêché(s)

Et par suppléance

Le.....ème adjoint]

Bernard AUDOUSSET



Le Maire,

Etienne LEJEUNE